

N°

PARRAINAGE RÉPUBLICAIN

Date : _____

Heure : _____

L'ENFANT :

Nom et Prénom & Âge :

LES PARENTS

Nom et Prénom Père :	Nom et Prénom Mère :
Adresse :	Adresse :
Téléphone :	Téléphone :

PARRAIN ET MARRAINE

PARRAIN :	MARRAINE :
Prénom :	Prénom :
Nom :	Nom :
Âge :	Âge :
Adresse	Adresse
Profession :	Profession :

HÔTEL DE VILLE

99 rue du Général Leclerc - CS 40001 - 59 871 Saint-André CEDEX

+33 (0)3 20 63 07 50 www.villesaintandre.fr

Toute correspondance doit être adressée impersonnellement à Madame le Maire.

PIÈCES À FOURNIR :

De la part des parents :

- Copie du Livret de famille
- Carte d'identité des deux parents (copie recto/verso)
- Justificatif de domicile sur Saint-André-Lez-Lille récent (- de 3 mois)
- 4 photos représentant des événements de vie de votre enfant, destinées à personnaliser et enjoliver le dossier (facultatif)

De la part du parrain et de la marraine:

- Carte d'identité (copie recto/verso)
- Justificatif de domicile récent (- de 3 mois)

Qu'est-ce que le Parrainage ?

Le parrainage républicain, appelé également "baptême civil", est destiné à faire entrer un enfant dans la communauté républicaine et à le faire adhérer de manière symbolique aux valeurs républicaines.

Quelles en sont les origines ?

Le parrainage républicain remonte à l'époque de la séparation de l'Église et de l'État, c'est-à-dire à la Révolution française. Il a été institué par le décret du 20 prairial an II (8 juin 1794).

Après être tombé en désuétude pendant plus d'un siècle, il connaît ces dernières années un engouement croissant en France. Alors qu'il a été autrefois instauré comme une mesure anticléricale, le baptême civil est aujourd'hui plutôt apprécié comme un complément ou une alternative au baptême religieux.

Quelle est sa valeur juridique ?

Le baptême républicain n'est prévu par aucun texte législatif. Les maires ne sont donc pas tenus de le célébrer et il n'y a pas de cérémonial pré-établi par la loi.

Il ne s'agit pas d'un acte d'État civil : le maire n'est pas autorisé à l'inscrire sur les registres de l'État civil. Ainsi, rien n'oblige l'officier d'État civil à recevoir une déclaration de "baptême ou de "parrainage civil". Les certificats ou documents qu'il délivre pour l'occasion, ainsi que la tenue d'un registre officiel, ne présentent aucune valeur juridique.

L'engagement que prennent les parrains et marraines de suppléer les parents en cas de défaillance ou de disparition n'a qu'une valeur morale. Il est possible de les désigner tuteur par testament ou par déclaration devant notaire.

Quelles sont les conditions pour procéder au baptême républicain?

- au moins l'un des 2 parents doit **obligatoirement résider dans la commune**
- un enfant ne peut être parrainé qu'une seule fois (sauf en cas de divorce ou de séparation des parents avec jugement)
- l'enfant sera entouré de deux personnes qui seront désignées comme parrain et marraine
- les parrains ou marraines doivent être âgés de plus de 13 ans.
- à noter que lors de la cérémonie, sera lu l'état civil de l'enfant. Aussi, le nom des deux parents sera cité à haute voix, y compris lorsque ceux-ci sont séparés ou divorcés.